



Thème 2:

Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

Claudio Chiarolla
Marrakech, 6 septembre 2016



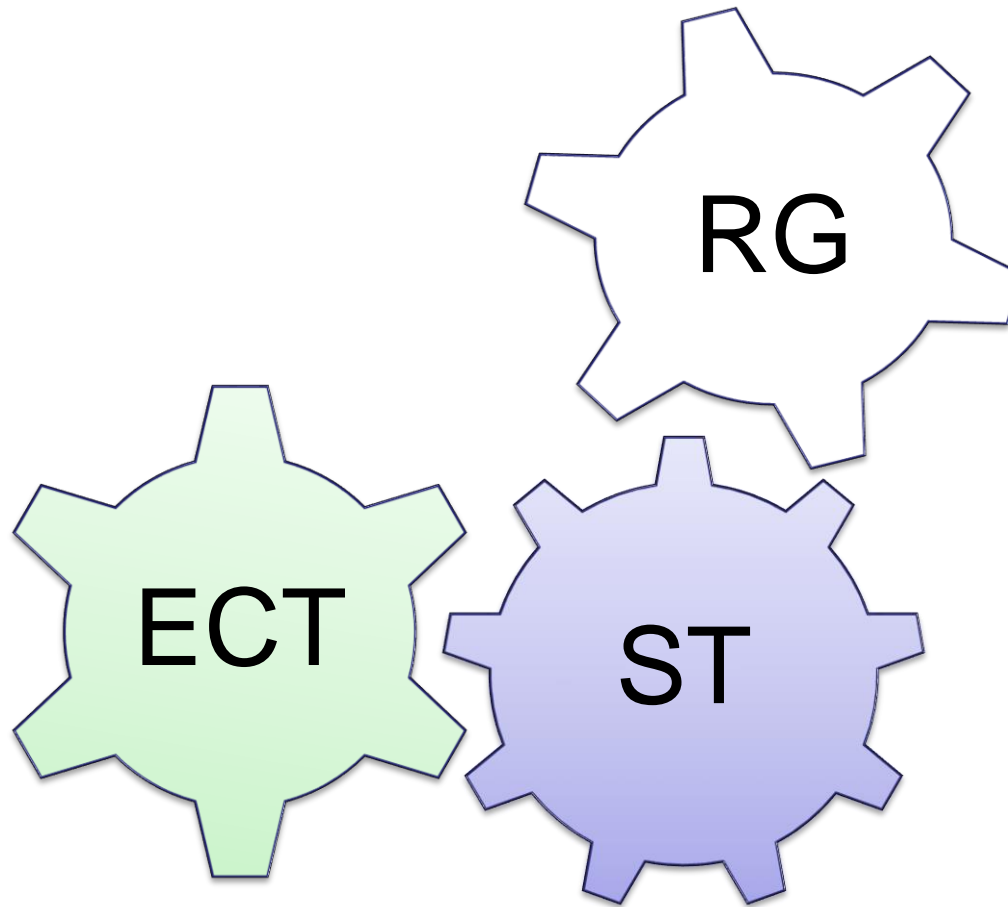
Contenu

- Mise en contexte
- Description des éléments de la propriété intellectuelle traditionnelle
- Aperçu des questions qui se posent
- Le Comité intergouvernemental
- Outils et ressources

Mise en contexte: quelque exemples

- Art autochtone sacré:
copié et imprimé sur des tapis
- Musique traditionnelle:
enregistrée, remixée et vendue
- Processus de fabrication de médecine traditionnelle:
breveté

Les différents éléments de la propriété intellectuelle traditionnelle



Caractéristiques des ST et des ECT

- Engendrés, préservés et transmis dans un **contexte traditionnel et intergénérationnel**
- **Associés de façon distinctive** à une communauté locale ou autochtone
- Sont souvent **d'auteurs inconnus**, et sont considérés comme **appartenant à une communauté** selon le droit coutumier
- **Evoluent**, se **développent** et se **recréent** constamment

Savoirs traditionnels

- Désigne le contenu ou la substance d'un savoir résultant d'une activité intellectuelle dans un contexte traditionnel
- Comprend le savoir-faire, les techniques, les innovations, les pratiques et l'apprentissage qui font partie des systèmes de savoirs traditionnels
- Le terme n'est pas limité à un domaine technique spécifique, et peut s'appliquer à un savoir agricole, écologique ou médical, ainsi qu'à tout savoir traditionnel associé à des ressources génétiques
- Ex: techniques de chasse, de pêche, médecine traditionnelle, migrations, hybridations, etc..



Expressions culturelles traditionnelles

Expressions du folklore

- **Formes d'expression** tangibles ou intangibles dans lesquelles la culture et les savoirs traditionnels sont **exprimés**. Il peut s'agir d'expressions phonétiques, musicales, corporelles ou d'expressions artistiques tangibles
- Ex: instruments de musique, danses, peintures, artisanat, rituels, chants, musique traditionnelle, etc..



Ressources génétiques

- Il s'agit de matériel génétique ayant une utilisation ou une valeur effective ou potentielle pour l'humanité
- Ce matériel génétique peut être d'origine végétales, animale ou microbienne
- Ex: plantes médicinales, plantes cultivées traditionnelles, races animales



Ressources génétiques

- Les RG sont sujettes a des **réglementations sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages**:
 - La Convention sur la Diversité Biologique
 - Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
 - Le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
- Les RG, dans leur état naturel, **ne sont pas de la PI**
- Elles ne sont pas le produit d'une activité créative et ne peuvent pas directement être protégées par la PI
- Par conséquent, l'OMPI n'est pas le forum compétent pour réglementer l'accès aux RG et leur protection positive
- **CEPENDANT...**



Les questions qui se posent

- Protection défensive des ressources génétiques par des mesures qui préviennent l'obtention de brevets sur des ressources génétiques qui ne remplissent pas les critères de nouveauté et de caractère inventif



Les questions qui se posent

- Un certain nombre de pays ont adopté une législation mettant en pratique le respect des obligations découlant de la CDB
- Comment le système de la PI pourrait-il soutenir la mise en œuvre des obligations en matière d'APA? / Compatibilité et synergies entre le système de la PI et la CDB
- Une des options proposées à cet égard est **l'élaboration d'exigences en matière d'obligation de divulgation**
- C'est à dire rendre obligatoire dans les demandes de brevet
 - l'indication de la source ou de l'origine des ressources génétiques,
 - la preuve du consentement préalable en connaissance de cause,
 - un accord relatif au partage des avantages



Problématique: un besoin de protection

- Les ST et ECT présentent des enjeux importants.
 - Reconnaissance du **potentiel économique** – pour les communautés ainsi que pour l'industrie
 - **Actifs culturels** – constitutifs de l'identité sociale et culturelle
 - **Vulnérabilité** grandissante aux utilisations abusives (documentation, numérisation, accès)
- La question du «**domaine public**»



Quelle est la place des ST et des ECT?

- Les ST et les ECT sont des innovations et des expressions créatives des **communautés autochtones et locales**
- Elles constituent également des **produits d'une activité intellectuelle créative**, donc de la « propriété intellectuelle »
- Mais, dès lors qu'elles sont « **traditionnelles** », elles ne peuvent pas être pleinement protégées par les systèmes de propriété intellectuelle existants en raison **d'inadéquations inhérentes au système**, comme par exemple:
 - l'originalité
 - l'utilisation dans le commerce
 - la nouveauté
 - etc...

Qu'entend-on par « protection »?

- Bien évidemment, les ST et ECT devraient être préservés, conservés et sauvegardés..
- Mais devraient-ils également bénéficier d'une protection de PI, et si tel est le cas, quel type de protection?
 - Protection avec des systèmes de PI existants
 - Adaptations des systèmes existants
 - Protection *sui generis*
- Mesures autres que le PI

Protection avec des systèmes de PI existants: droit des marques

- Protection défensive

 - Protection contre une utilisation offensive

 - Protection contre une utilisation déceptive

 - Enregistrement pour empêcher d'autres personnes d'utiliser le signe

- Protection positive

- Protection potentiellement illimitée dans le temps

Protection avec des systèmes de PI existants: droit des marques



Adaptation des systèmes existants



Goods: "butter" (1893)



Goods: "ale and stout" (1914)



Goods: "Worcester sauce, pickles and chutney" (1927)



Goods: "cigarettes" (1931)



Lacunes dans le droit des marques

- Pas de protection si une tierce personne ne cherche pas à enregistrer ou utiliser une marque
- Il est possible pour une tierce personne d'enregistrer des marques qui ne sont pas offensives ou déceptives
- Pas de système de protection complet
- Besoin d'utiliser les signes dans le commerce
- Coûts



Indication géographique protégée (IGP)

- IGP désigne des produits dont la qualité ou la réputation est liée au lieu de production, de transformation ou d'élaboration. Toutes les IGP doivent répondre à un cahier des charges précis.
- outil pour **mettre en valeur les qualités et la tradition** associées aux produits enregistrés;
- **garantir aux consommateurs** que ces produits sont authentiques, et non des imitations cherchant à profiter du nom et de la réputation du produit original.



Bénéfices pour les producteurs et les consommateurs :

- Outil de marketing
- Éviter la délocalisation
- Un droit collectif
- partage de coûts



Motif obligatoire de refus:

- dénominations devenues génériques
- noms géographiques enregistrés comme des marques
 - ne peuvent pas être enregistrées



Protection *sui generis*

- Les ST et ECT seraient reconnus comme une forme de PI
- La protection des ST et ECT serait fournie par un système spécial ou un mécanisme basé sur les types de **mesures, principes et valeurs** qui sont sous-jacents au système de propriété intellectuelle



Les rôles de l'OMPI

- Trouver le rôle approprié de la PI dans la protection, la préservation, et la promotion des ST, ECT et RG
 - Le développement normatif
 - Le renforcement des capacités et des outils pratiques



Le comité intergouvernemental (IGC)

Forum où se déroulent les
négociations pour un éventuel
instrument juridique
international



Les tâches de l'IGC:

La création d'un system de protection *sui generis*

- Faisant usage de principes, valeurs et systèmes de propriété intellectuelle

- Concentration sur:
 - la prévention des **appropriations illicites** et des **utilisations abusives**

- Plutôt que sur:
 - la **préservation** et la **sauvegarde**



Documents clés

http://www.wipo.int/tk/fr/igc/draft_provisions.html

- Projets d'articles sur les expressions culturelles traditionnelles
- Projets d'articles sur les savoirs traditionnels
- Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques



Questions clés pour la création d'un système de protection des ST et ECT

- Pourquoi protéger? *Objectifs*
- Que protéger? *Définitions*
- Qui devrait bénéficier? *Titulaires*
- Comment protéger? *Options*
- Quels actes devraient être interdits? *Etendue de la protection*
- *Devrait-il y avoir des exceptions et limitations?*

- Pour combien de temps? *Durée de la protection*
- *Devrait-il y avoir des formalités de protection?*
- *Quelles sanctions devaient s'appliquer?*
- *Les droits devaient-ils être rétroactifs?*
- *Comment les ressortissants d'autres pays devraient être traités?*

Quelque objectifs de protection

- Promouvoir le respect des cultures traditionnelles
- Empêcher les utilisations abusives et les exploitations illicites
- Pouvoir contrôler et exploiter les ressources, pour le développement économique, social et culturel de la communauté
- Encourage l'innovation et la créativité dans les communautés
- Assurer la rémunération
- Assurer la reconnaissance
- Interdire l'acquisition d'un droit de propriété intellectuelle



Les rôles de l'OMPI (2)

Le renforcement des capacités et les outils pratiques

■ Sensibilisation

- Publications, études de cas, sondages des expériences nationales, missions de recherche des faits

■ Développement législatif et des politiques

- Bases de données des lois, projets de lois, conseil, commentaires de lois



Le renforcement des capacités et les outils pratiques

- **Activités de formation**

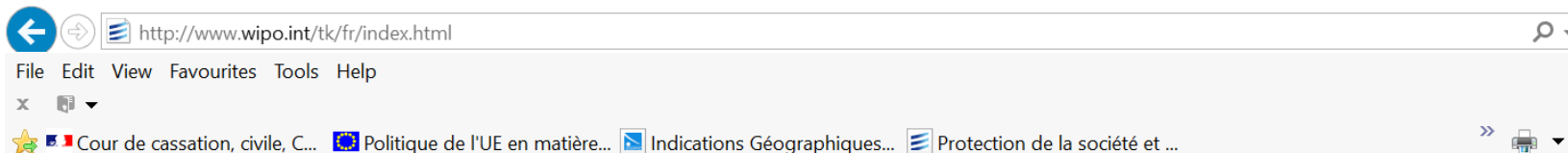
- Projet de numérisation culturelle pour les communautés autochtones et institutions culturelles

- **Outils et documents pratiques**

- Guide pratique pour la documentation des ST, cours a distance, bases de données (ex: base de donnée des termes contractuels concernant les RG), lignes directrices pour l'examen des brevets

Resources

<http://www.wipo.int/tk/en/>



Ressources

Bases de données

[Lois, traités et règlements](#)

[Accords d'accès et de partage des avantages en matière de biodiversité](#)

[Codes, principes directeurs et pratiques en matière de fixation, de numérisation et de diffusion des expressions culturelles traditionnelles](#)

[Bases de données et répertoires externes relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques](#)

Publications et documents

- [Informations générales et dossiers d'information](#)
- [Guides pratiques : La propriété intellectuelle et les festivals d'arts, La propriété intellectuelle et l'artisanat traditionnel, La propriété intellectuelle et les musées, les bibliothèques et les services d'archives](#)
- [Protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles](#)
- [Accès, partage des avantages et divulgation](#)
- [Gestion de la propriété intellectuelle](#)
- [Droit coutumier](#)

Données d'expérience en matière de savoirs traditionnels

[Centre d'archivage de ressources sur les données d'expérience régionales, nationales, locales et communautaires concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles.](#)

Il inclut des lois, des enquêtes, des études de cas, des présentations et d'autres ressources.



Merci!

claudio.chiarolla@wipo.int

grtkf@wipo.int